



LEGENDE

- Limite communale
- Zones urbaines**
- UA Zones urbaines anciennes (avant 1950)
- UAp Zones urbaines anciennes patrimoniales (avant 1950)
- UB Zones urbaines récentes (après 1950)
- UD Zones urbaines peu denses (OAP)
- Uat Zones urbaines à vocation touristique (OAP)
- Ucp Zones urbaines de camping
- Ue Zones urbaines à vocation économique
- Uparc Zones urbaines à vocation mixte (OAP)
- Zones à urbaniser**
- 1AU Zones à urbaniser à court terme (OAP)
- 1AUat Zones à urbaniser à court terme à vocation touristique (OAP)
- 2AU Zones à urbaniser à long terme
- Zones agricoles**
- Aa Zones agricoles de chaumes d'altitude
- Ac Zones agricoles constructibles
- Ac1 Zones agricoles constructibles dédiées aux serres horticoles
- Af Zones agricoles de prés de fauche
- Ap Zones agricoles de pâturages
- Zones naturelles et forestières**
- Nat Zones naturelles à vocation touristique
- Nf Zones naturelles de forêts
- Nj Zones naturelles de jardins et de vergers
- Np Zones naturelles à vocation éco-pastorales
- Nsk Zones naturelles dédiées aux pistes de ski
- Nsl Zones naturelles dédiées aux sports et loisirs
- Autres prescriptions**
- Changement de destination autorisé
- ▲ Bâti soumis à l'annexe architecturale
- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une OAP

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Haut Rhin
 Vallée de Saint-Amarin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL


3. REGLEMENT GRAPHIQUE
 3.1. PLAN DE ZONAGE
Version approuvée du 14/03/2019

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 approuvé par délibération du Conseil
 Communautaire du 14 mars 2019

Le Président

 François TACQUARD

FELLERING
 ban communal
 échelle 1/9500e